UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 23/09/2021 de 15 h 00 à 18 h 20

Le Conseil d'Administration (CA) s'est réuni en séance plénière le jeudi 23 septembre 2021 à 15 h 00 sur convocation du Président.

Nombre de membres du CA : 35
Nombre de membres élus présents : 25
Nombre de membres élus ayant donné procuration : 06
Nombre de membres élus absents non représentés : 04
Quorum : 18

Etaient présents :
Membres du Conseil d'Administration :
représentant les personnels enseignants chercheurs :
Mme BOLLIET Valérie (en visioconférence)
Mme BOUISSET Christine (en visioconférence)
Mme BUISSON Françoise
M. CAPOROSSI Olivier (en visioconférence)
M. DAVAIL Stéphane (en visioconférence)
M. DELANGHE Bernard (en visioconférence)
Mme GOSMANT Martine (en visioconférence)
M. GUIOT François-Vivien (en visioconférence)
M. LECOURT Arnaud
Mme LUBY-GAUCHER Monique
Mme MIQUEU Karinne (en visioconférence)
M. RENUCCI Antoine (en visioconférence)
M. SABONI Abdellah (en visioconférence)
M. TESSON Frédéric
représentant les usagers :
M. BOURREL Julien (en visioconférence)
représentant les personnels BIATSS :
Mme ALAPHILIPPE Muriel (en visioconférence)
M. FASENTIEUX Bertrand
M. KONARSKI Igor (en visioconférence)
M. MEYLAN Antoine
M. THEPAULT Hervé
représentant les personnalités extérieures :
M. HERMES Younis (en visioconférence)
M. LAURAND Régis (en visioconférence)
Mme MAGNET Stéphanie (en visioconférence)
Mme MANSO Marthe (en visioconférence)
Mme PALISSE Christelle (en visioconférence)
Etaient absents :
Avaient donné procuration :
Mme CARRE Hélène à M. DELANGHE Bernard
Mme FORERO-MENDOZA Sabine à M. LAURAND Régis
Mme GUENEBEAUD Célia à M. THEPAULT Hervé
M. LAFLAQUIERE Jean-Pierre à M. LAURAND Régis
Mme LARROUY Isabelle à M. SABONI Abdellah
M. MANAUD Corentin à M. Julien BOURREL
Etaient excusés :
M. BORDES Laurent, Président
M. ANSART Théo
M. BLANCHARD Gérard
Mme PEREIRA Camille

Point XIV- Versement de la prestation prévue par le code du service national
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le versement de la prestation de subsistance d'un montant de 190,00 euros par mois pour les étudiants sous contrat de service civique au sein de l'UPPA à compter de l'année 2021-2022.

VOTE : POUR : 11 CONTRE : 01 ABSTENTION : 01

Pau, le 24 septembre 2021
Le Président,

Laurent **BORDES**